HISTOIRE DE L'UNIVERSITE DE NANTES

(1461-1793)

PAR

LOUIS MONNIER

BIBLIOGRAPHIE

SOURCES

CHAPITRE PREMIER

LA QUESTION DE L'ENSEIGNEMENT PRÉ-UNIVERSITAIRE A NANTES

Il n'y eut pas en Bretagne, comme dans d'autres provinces, d'enseignement supérieur établi avant la fondation de l'Université de Nantes. Les petites écoles ne se sont multipliées dans les localités qu'à partir du début du XVe siècle. D'autre part il n'y a point trace qu'on enseignât la Théologie, les Arts, la Médecine, ni même le Droit, malgré ce qu'a prétendu récemment Georges Martin.

Les Bretons allaient acquérir des connaissances supérieures dans d'autres Universités : à Orléans, à Avignon et surtout à Paris et à Angers.

CHAPITRE II

LA FONDATION DE L'UNIVERSITÉ

Les ducs de Bretagne essayèrent de retenir chez eux les Bretons désireux de s'instruire. Il y eut trois tentatives: une première tentative du duc Jean V (Bulle de Jean XXIII, le 1er août 1414); une deuxième tentative du duc Jean V (Bulle de Martin V, non datée); enfin une tentative du duc François I (Bulle de Nicolas V, 29 janvier 1449). Une mission envoyée par le duc François II, en avril 1459, obtient du Pape Pie II une bulle datée du 4 avril 1460. — Le 22 avril 1461, le duc de Bretagne donne une charte de fondation. Les statuts rédigés sous la direction de Guillaume de Malestroit, évêque de Nantes, portent la date du 30 octobre 1460.

CHAPITRE III

STATUTS GÉNÉRAUX

- A) L'administration de l'Université.
- 1° Le Chancelier représente l'autorité ecclésiastique; il est conservateur des privilèges apostoliques. Son rôle est honorifique.
- 2° La Congrégation générale ou Assemblée générale de l'Université prend toutes les décisions importantes sur le règlement de l'Université.
- 3° Le Collegium s'occupe des affaires courantes de l'Université.
- 4° Le Recteur préside à toutes les cérémonies et à tous les actes de la vie universitaire; il est à la tête de la direction générale de l'Université.
- 5° Le Procureur est chargé de défendre l'Université dans tous ses démêlés juridiques.
 - 6° Receveur Scribe Bedeau Libraires.

- B) Le personnel universitaire est composé des Maîtres Régents et des étudiants.
 - C) Ressources pécuniaires et privilèges.
- 1° Les Ressources pécuniaires sont les droits d'immatriculation et le produit des amendes.
 - 2º Privilèges.
- a) accordés par le Saint-Siège : droit aux bénéces ecclésiastiques.
- b) accordés par le duc de Bretagne : privilèges de sauvegarde, exemption des droits de casernement, des droits sur les *victualia*, privilèges de justice.
 - D) Cérémonies universitaires.
- a) Messe dominicale en l'église des frères mineurs; b) Fête de la St-Yves célébrée en la cathédrale St-Pierre; c) Processions aux grandes fêtes.

CHAPITRE IV

ORGANISATION DES FACULTÉS

Elles sont au nombre de cinq: Théologie, Droit Canon, Droit Civil, Médecine et Arts. — La direction de chaque faculté était assurée par une congregatio et un doyen ou procureur. — Durée et nature des études dans chaque faculté: les grades universitaires.

CHAPITRE V

DÉBUTS DE L'UNIVERSITÉ : 1461-1502

Jusqu'à la guerre de l'indépendance bretonne (1487), l'Université est fréquentée par de nombreux étudiants. Les professeurs sont pris dans les couvents de la ville ou viennent d'autres universités (Pierre Michaut).

L'Université, dont les membres avaient été dispersés pendant la guerre, se reconstitua à partir de 1488. Le principal des maîtres fut alors Jacques Clate, qui venait d'Angers. Mais il meurt, victime de la peste qui sévissait à Nantes (1501).

CHAPITRE VI

DE 1502 A LA LIGUE

En 1521, un collège est fondé au prieuré de Sainte-Croix, mais il disparaît dès 1526. Puis, Pierre Bintin est appelé à la direction du collège de St-Clément. Les troubles qui éclatent à la suite de la réforme affaiblissent l'Université et l'érection de la ville en municipalité (1564) diminue ses privilèges.

CHAPITRE VII

L'UNIVERSITÉ ET LA LIGUE

Dès le début, sous Henri III, l'Université adhère à la Ligue, mais réussit à obtenir, en 1585, des lettres patentes portant confirmation de ses privilèges. Son attitude indispose Henri IV qui tente en vain de la transférer à Rennes. La protection du duc de Mercœur donne à l'Université une certaine prospérité. En 1593, les Etats de la province, réunis à Vannes, lui attribuent une subvention de seize mille écus.

CHAPITRE VIII

L'UNIVERSITÉ ET L'ORATOIRE

Les Oratoriens, établis à Nantes depuis 1617 obtiennent, en 1619, la direction du Collège St-Clément. Leur influence dans l'Université s'accroît, au point qu'en 1654, ce collège fait officiellement partie des Facultés des Arts et de Théologie. Une enquête, faite en 1669, révèle la part prépondérante qu'ilss'étaient assurés.

CHAPITRE IX

L'UNIVERSITÉ, DE 1669 A 1735 ET SA DÉCADENCE DEPUIS 1710

Les Jésuites s'étant installés à Nantes en 1661, leur enseignement est restreint à celui de l'hydrographie. — En 1680, un arrêt du Conseil établit une chaire dedroit français à la faculté de Droit. Pendant cette période, l'Université doit défendre son privilège relatif au droit de casernement et ses prérogatives honorifiques.

Mais elle est ruinée successivement par sa participation à l'affaire de la Bulle Unigenitus (1715-1724), par le désastre financier de Law (1719-1720) et par le transfert à Rennes de la Faculté de Droit (octobre 1735).

CHAPITRE X

l'université, de 1735 a 1793

Les Oratoriens, qui avaient déjà cherché en 1704 à mettre la main sur l'Université de Nantes, renouvellent leur tentative en décembre 1751. Ils obtiennent, avec la complicité du Parlement, de Bretagne en 1765, la prépondérance dans la faculté des Arts. Pendant cette période, le même Parlement tente, d'ailleurs, de faire transférer à Rennes les trois facultés qui restaient à Nantes.

En fait, l'Université ne fut supprimée qu'en 1793.

CONCLUSION

APPENDICE I

L'UNIVERSITÉ ET LES MESSAGERIES

Les Universités ont toujours tiré profit de l'organisation des Messageries. Le premier service établi pour l'Université date de 1568 et assure la liaison entre Nantes et Paris. Cette création suscita, au cours du xvm siècle, de nombreux procès avec l'Université de Paris et avec le surintendant général des postes De Nouveau qui, en 1651, tenta de s'emparer de toutes les entreprises de messageries créées en France. L'Université put conserver son privilège jusqu'en 1732.

APPENDICE II

LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET LA DÉFENSE DE SES PRIVILÈGES

En vertu de ses privilèges, la Faculté de Médecine de Nantes exerce son despotisme sur les médecins. Ce fut une source de procès jusqu'à la Révolution.

APPENDICE III

LES SCEAUX

APPENDICE IV

LISTE DES MEMBRES DE L'UNIVERSITÉ

PIECES JUSTIFICATIVES

INDEX ALPHABETIQUE

TABLE DES MATIERES